

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon règlement (UE) No 2015/830

SECTION 1 IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1. Identificateur de produit

Nom de produit : ALEFIA SCENTED CANDLE WOODY & FLORAL
Code de produit : ALE-063

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation : SU21 Produit de consommation. PC3 Désodorisant. Bougie parfumée.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur : Dovox B.V.
Computerweg 3
3542 DP UTRECHT, les Pays-Bas
Téléphone : +31-30-7116 824
Télécopie : +31-30-3100 141
E-mail : info@dovox.nl
Website : www.dovox.nl

1.4. Numéro d'appel d'urgence

NUMÉRO DE TÉLÉPHONE D'APPEL D'URGENCE, seulement pour LES MÉDECINS/LES POMPIERS/LA POLICE:
NL - Téléphone : +31-30-7116 824 (Heures de bureau seulement)

NUMÉRO DE TÉLÉPHONE D'APPEL D'URGENCE:
ORFILA (INRS) : +33 (0)1 45 42 59 59 (24 heures sur 24)

SECTION 2 IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification CLP ((CE) no : Sensibilisation cutanée, catégorie 1. Danger pour le milieu aquatique, chronic catégorie 3. 1272/2008)

Risques pour la santé : Peut provoquer une allergie cutanée.
Risques physiques/ chimiques : N'est pas classifié selon les directives de CE.
Risques pour l'environnement : Nocif pour les organismes aquatiques, avec des effets à long terme.

2.2. Éléments d'étiquetage

Éléments d'étiquetage ((CE) no 1272/2008):

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Attention

H- et P- phrases : H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, avec des effets à long terme.
P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102 Tenir hors de portée des enfants.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon règlement (UE) No 2015/830

P280 gants	Porter des gants de protection.
P302+P352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau/savon.
P333+P313	En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
P362+P364	Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
P501	Éliminer le contenu/récipient dans un centre officiel de collecte des déchets dangereux.
P273	Éviter le rejet dans l'environnement.

Étiquetage des emballages dont le contenu n'excède pas 125 ml et il est techniquement impossible de lister toutes les phrases:
Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Attention

H- et P- phrases	:	H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
		H412	Nocif pour les organismes aquatiques, avec des effets à long terme.
		P101	En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
		P102	Tenir hors de portée des enfants.
		P280 gants	Porter des gants de protection.
		P302+P352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau/savon.
		P333+P313	En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
		P362+P364	Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
		P501	Éliminer le contenu/récipient dans un centre officiel de collecte des déchets dangereux.

Étiquetage supplémentaire (pour toutes les tailles d'emballage)

- : Contient: 1-(1,2,3,4,5,6,7,8-Octahydro-2,3,8,8-tétraméthyl-2-naphtyl)éthan-1-one ; Salicylate de benzyle ; Linalol ; Acétate de linalyle ; Pipéronal ; (Éthoxyméthoxy)cyclododécane ; Isoeugénol .
- : Contient 5 % de composants dont la toxicité pour le milieu aquatique est inconnue.

2.3. Autres dangers

Autres informations : Ne contient pas des substances PBT ou vPvB, dans des concentrations plus hautes que 0,1%.

SECTION 3 COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.2. Mélanges

Description de produit : Mélange.

Information sur les substances dangereuses:

Nome CE	Concentration (w/w) (%)	Numéro CAS	Numéro CE	Remarque	Numéro REACH
1-(1,2,3,4,5,6,7,8-Octahydro-2,3,8,8-tétraméthyl-2-naphtyl)éthan-1-one	1 - < 2,5	54464-57-2	259-174-3		01-2119489989-04
1,3,4,6,7,8-Hexahydro-4,6,6,7,8,8-hexaméthylindéno[5,6-c]pyrane	0,25 - < 1	1222-05-5	214-946-9		01-2119488227-29
Salicylate de benzyle	0,1 - < 1	118-58-1	204-262-9		01-2119969442-31
Linalol	0,1 - < 1	78-70-6	201-134-4		01-2119474016-42
Acétate de linalyle	0,1 - < 1	115-95-7	204-116-4		01-2119454789-19
Pipéronal	0,1 - < 1	120-57-0	204-409-7		01-2119983608-21
masse de réaction de: (E)-oxacyclohexadéc-12-én-2-one; (E)-oxacyclohexadéc-13-én-2-one	0,1 - < 0,25	34902-57-3	422-320-3		01-0000016883-62

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon règlement (UE) No 2015/830

(Ethoxyméthoxy)cyclododécane	0,1 - < 1	58567-11-6	261-332-1		01-2119971571-34
1,1'-Oxydipropane-2-ol	0,1 - < 1	25265-71-8	246-770-3	MAC	
[3R-(3.alpha.,3a.beta.,7.beta.,8a.alpha.)-2,3,4,7,8,8a-hexahydro-3,6,8,8-tétraméthyl-1H-3a,7-méthanoazulène Isoeugénol	0,025 - < 0,1 < 0,01	469-61-4 97-54-1	207-418-4 202-590-7		

Nome CE	Classe de danger	Phrases H	Pictogrammes	
1-(1,2,3,4,5,6,7,8-Octahydro-2,3,8,8-tétraméthyl-2-naphtyl)éthan-1-one	Skin Irrit. 2; Skin Sens. 1B; Aquatic Chronic 1	H315; H317; H410	GHS07; GHS09	M (chronic) = 1
1,3,4,6,7,8-Hexahydro-4,6,6,7,8,8-hexaméthylindéno[5,6-c]pyrane	Aquatic Acute 1; Aquatic Chronic 1	H400; H410	GHS09	M (chronic) = 1
Salicylate de benzyle	Skin Sens. 1; Eye Irrit. 2; Aquatic Chronic 3	H317; H319; H412	GHS07; GHS09	
Linalol	Skin Irrit. 2; Eye Irrit. 2; Skin Sens. 1B	H315; H317; H319	GHS07	
Acétate de linalyle	Skin Irrit. 2; Skin Sens. 1B; Eye Irrit. 2	H315; H317; H319	GHS07	
Pipéronal	Skin Sens. 1	H317	GHS07	
masse de réaction de: (E)-oxacyclohexadéc-12-én-2-one; (E)-oxacyclohexadéc-13-én-2-one	Aquatic Acute 1; Aquatic Chronic 1	H400; H410	GHS09	M (acute) = 1 M (chronic) = 1
(Ethoxyméthoxy)cyclododécane	Skin Irrit. 2; Skin Sens. 1B; Aquatic Chronic 2	H315; H317; H411	GHS07; GHS09	
1,1'-Oxydipropane-2-ol	----	----	----	
[3R-(3.alpha.,3a.beta.,7.beta.,8a.alpha.)-2,3,4,7,8,8a-hexahydro-3,6,8,8-tétraméthyl-1H-3a,7-méthanoazulène	Asp. Tox. 1; Aquatic Acute 1; Aquatic Chronic 1	H304; H400; H410	GHS08; GHS09	M (acute) = 10 M (chronic) = 10
Isoeugénol	Acute Tox. 4; Eye Irrit. 2; Skin Irrit. 2; Skin Sens. 1A; STOT SE 3	H312; H302; H332; H319; H315; H317; H335	GHS07	H317 : C >= 0.01 %

Les concentrations limites d'exposition connues, si applicable, sont listées dans la rubrique 8.

Se référer à la rubrique 16 pour le texte complet de chaque phrase H mentionnée.

SECTION 4 PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours

Premiers secours

- Inhalation : Non applicable dans les conditions normales d'utilisation. En cas d'indisposition, de malaise, consulter un médecin.
- Contact cutané : Enlever tout vêtement souillé. Avant que le produit ne sèche, rincer la peau avec beaucoup d'eau et du savon. En cas d'irritation s'élève, consulter un médecin.
- Contact oculaire : Rincer avec de l'eau (tiède). Enlever les lentilles de contact. En cas d'irritation persistante, consulter un médecin.
- Ingestion : Ne pas faire vomir. Ne pas faire boire. Rincer la bouche. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente. En cas d'indisposition, de malaise, consulter un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Effets et symptômes

- Inhalation : Pas d'effets ni de symptômes spécifiques connus.

- Contact cutané : Peut provoquer rougeurs et irritation, sensibilisation. Peut produire une réaction allergique. Peut provoquer une peau sèche.
- Contact oculaire : Peut provoquer piqueurs des yeux et rougeurs.
- Ingestion : Peut provoquer nausées, vomissements et diarrhées. Peut provoquer une atteinte des poumons, maux de gorge et manque de respiration.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- Instructions pour le Médecin : Inconnu.

SECTION 5 MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction
- Appropriés : Dioxyde de carbone (CO₂). Mousse. Produit chimique sec. Eau pulvérisée.
- Non appropriés : Jet d'eau.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Risques d'exposition particuliers : Inconnu.
- Produits de combustions et de décompositions thermiques dangereux : En cas de destruction incomplète, formation de monoxyde de carbone possible.

5.3. Conseils aux pompiers

- Précaution à prendre pour pompiers : Utilisation d'un appareil respiratoire approprié en cas de ventilation insuffisante.

SECTION 6 MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

- Précautions individuelles : Danger de glissement. Nettoyer immédiatement le produit répandu. Porter des chaussures avec semelles antidérapantes. Eviter un contact avec du matériau déversé accidentellement ou libéré.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

- Précautions pour la protection de l'environnement : Eviter que le produit ne parvienne dans les égouts, les eaux de surface et souterraines. Ne pas laisser les déchets du produit contaminer le sol ou l'eau.
- Autres informations : Signaler aux autorités si une exposition quelconque de la population ou de l'environnement se produit ou pourrait se produire.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

- Méthodes de nettoyage : Assembler les matériaux répandu dans un conteneur. Transporter vers une décharge officielle. Nettoyer la surface contaminée avec beaucoup d'eau et de savon.

6.4. Référence à d'autres sections

- Référence à d'autres sections : Voir également la rubrique 8.

SECTION 7 MANIPULATION ET STOCKAGE

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon règlement (UE) No 2015/830

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Manipulation : Utiliser conformément aux pratiques d'hygiène et de sûreté, dans des zones bien ventilées. Une décharge électrostatique peut provoquer un incendie. S'assurer de la continuité électrique en mettant tout l'équipement à la masse (terre). Éviter le contact avec la peau et les yeux. Porter un vêtement de protection.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stockage : Conserver dans un endroit frais, sec et bien ventilé (< 35°). Conserver à l'écart des substances oxydantes.
Matériaux d'emballages recommandés : Conserver uniquement dans le récipient d'origine.
Matériaux d'emballage déconseillés : Inconnu.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation : Utiliser uniquement selon les indications contenues dans le mode d'emploi.

SECTION 8 CONTROLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'expositions professionnelles : Aucune limite d'exposition professionnelle n'est connue sur ce produit. Aucune niveau dérivé sans effet (DNEL) n'est connue sur ce produit. Aucune concentration prédite sans effet (PNEC) n'est connue sur ce produit.

Valeurs limites d'exposition professionnelle (mg/m³):

Nom chimique	Pays	VME 8 heures (mg/m ³)	VLE 15 min. (mg/m ³)	Observations	Source
1,1'-Oxydipropane-2-ol	CH	200	400	4x15 min., Einatembar, Schwangerschaft gruppe C	SDS Parfum Foxy 102099A, IFF, 2017
1,1'-Oxydipropane-2-ol		67	-		MAC: DE

Niveau dérivé sans effet (DNEL) pour travailleurs:

Nom chimique	Voie d'exposition	DNEL, court terme		DNEL, long terme	
		Effet local	Effet systémique	Effet local	Effet systémique
1-(1,2,3,4,5,6,7,8-Octahydro-2,3,8,8-tétraméthyl-2-naphtyl)éthan-1-one	Dermal	0,1011 mg/kg bw			1,73 mg/kg bw/day
	Inhalation				1,76 mg/m ³
1,3,4,6,7,8-Hexahydro-4,6,6,7,8,8-hexaméthylindéno[5,6-c]pyrane	Dermal				28,85 mg/kg bw/day
	Inhalation				5,29 mg/m ³
Salicylate de benzyle	Dermal				0,9 mg/kg bw/day
	Inhalation				3,17 mg/m ³
Linalol	Dermal		5 mg/kg bw		2,5 mg/kg bw/day
	Inhalation				16,5 mg/m ³
Acétate de linalyle	Dermal	0,2362 mg/kg bw		0,2362 mg/kg bw/day	2,8 mg/m ³
	Inhalation				2,5 mg/kg bw/day
Pipéronal	Inhalation				2,75 mg/m ³
	Dermal				0,5 mg/kg bw/day

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon règlement (UE) No 2015/830

(Ethoxyméthoxy)cyclododécane	Inhalation			3,5 mg/m3
	Dermal			3,3 mg/kg bw/day
1,1'-Oxydipropane-2-ol	Inhalation			23,5 mg/m3
	Dermal			84 mg/kg bw/day
	Inhalation			238 mg/m3

Niveau dérivé sans effet (DNEL) pour consommateurs:

Nom chimique	Voie d'exposition	DNEL, court terme		DNEL, long terme	
		Effet local	Effet systémique	Effet local	Effet systémique
1-(1,2,3,4,5,6,7,8-Octahydro-2,3,8,8-tétraméthyl-2-naphtyl)éthan-1-one	Dermal	0,0506 mg/kg bw			0,86 mg/kg bw/day
	Inhalation				0,43 mg/m3
1,3,4,6,7,8-Hexahydro-4,6,6,7,8,8-hexaméthylindéno[5,6-c]pyrane	Oral				0,25 mg/kg bw/day
	Dermal				14,43 mg/kg bw/day
	Inhalation				1,3 mg/m3
Salicylate de benzyle	Oral				0,75 mg/kg bw/day
	Dermal				0,45 mg/kg bw/day
	Inhalation				0,78 mg/m3
	Oral				0,45 mg/kg bw/day
Linalol	Dermal		2,5 mg/kg bw	15 mg/kg bw/day	1,25 mg/kg bw/day
	Inhalation		4,1 mg/m3		0,7 mg/m3
	Oral		1,2 mg/kg bw		0,2 mg/kg bw/day
Acétate de linalyle	Dermal	0,2362 mg/kg bw		0,2362 mg/kg bw/day	1,25 mg/kg bw/day
	Inhalation				0,68 mg/m3
	Oral				0,2 mg/kg bw/day
Pipéronal	Dermal				0,25 mg/kg bw/day
	Inhalation				0,87 mg/m3
	Oral				0,25 mg/kg bw/day
(Ethoxyméthoxy)cyclododécane	Dermal				1,67 mg/kg bw/day
	Inhalation				5,8 mg/m3
	Oral				1,67 mg/kg bw/day
1,1'-Oxydipropane-2-ol	Dermal				51 mg/kg bw/day
	Inhalation				70 mg/m3
	Oral				24 mg/kg bw/day

Concentration prédite sans effet (PNEC):

Nom chimique	Voie d'exposition	Eau douce	Eau de mer	
1,3,4,6,7,8-Hexahydro-4,6,6,7,8,8-hexaméthylindéno[5,6-c]pyrane	Water	0,0044 mg/l	0,0004 mg/l	
	Sediment	2 mg/kg	0,394 mg/kg	
	Intermittent water			0,047 mg/l
	STP			1 mg/l
Salicylate de benzyle	Soil			0,31 mg/kg
	Oral			3,3 mg/kg food
	Water	0,00103 mg/l	0,00010 mg/l	
	Sediment	0,583 mg/kg	0,0583 mg/kg	
Linalol	Intermittent water			0,01030 mg/l
	STP			10 mg/l
	Soil			0,116 mg/kg
	Oral			80 mg/kg food
Linalol	Water	0,2 mg/l	0,02 mg/l	
	Sediment	2,22 mg/kg	0,222 mg/kg	

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon règlement (UE) No 2015/830

Acétate de linalyle	Intermittent water			2 mg/l
	STP			10 mg/l
	Soil			0,327 mg/kg
	Oral			7,8 mg/kg food
Pipéronal	Water	0,011 mg/l	0,001 mg/l	
	Sediment	0,609 mg/kg	0,061 mg/kg	
	Intermittent water			0,11 mg/l
	STP			10 mg/l
(Ethoxyméthoxy)cyclododécane	Soil			0,115 mg/kg
	Water	0,0025 mg/l	0,00025 mg/l	
	Sediment	0,0119 mg/kg	0,0012 mg/kg	
	Intermittent water			0,025 mg/l
1,1'-Oxydipropane-2-ol	STP			10 mg/l
	Soil			0,00084 mg/kg
	Water	0,0016 mg/l	0,00016 mg/l	
	Sediment	2,35 mg/kg	0,235 mg/kg	
	Intermittent water			0,016 mg/l
	STP			100 mg/l
	Soil			0,468 mg/kg
	Oral			33,3 mg/kg food
	Water	0,1 mg/l	0,01 mg/l	
	Sediment	0,238 mg/kg	0,0238 mg/kg	
	Intermittent water			1 mg/l
	STP			1000 mg/l
	Soil			0,0253 mg/kg
	Oral			313 mg/kg food

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures techniques : Respecter les consignes de sécurité en vigueur pour les produits chimiques.

Mesures hygiéniques : Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

Précautions à prendre:

L'efficacité des matériaux de protection dépend de la température et du degré de ventilation. Référez vous aux conseils des personnes compétentes sur la situation en vigueur sur le site.



Protection individuelle : Portez des vêtements de protection appropriés, de combinaison ou de costume, et des bottines de sécurité identiques conforme à la norme NE 365/367 respectivement NE 345 en cas d'utilisation fréquente ou prolongée et en cas d'exposition excessive. Matériau approprié: caoutchouc nitrile. Indication du temps de perméabilité: inconnu.

Protection respiratoire : Garantir une ventilation suffisante. En cas d'exposition excessive, porter un appareil respiratoire approprié.

Protection des mains : Porter des gants appropriés, selon NE 374 Matériau approprié: caoutchouc nitrile. ± 0,5 mm. Indication du temps de perméabilité: inconnu.

Protection des yeux : En cas de danger de contact avec les yeux porter des lunettes de sécurité.

SECTION 9 PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique : Solide.

Couleur : Blanc.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon règlement (UE) No 2015/830

Odeur	: Parfumée.	
Seuil olfactif	: Inconnu.	
pH	: Non applicable.	Solide.
Hydrosolubilité	: Insoluble.	
Coefficient de partage (n-octanol/eau)	: Non applicable.	Non mesurés. Impertinents pour les mélanges.
Point d'éclair	: Impertinent.	Solide.
Inflammabilité (solide, gaz)	: Ininflammable.	Ne pas facilement allumable.
Température d'auto-inflammabilité	: > 200 °C	
Point/intervalle d'ébullition	: > 100 °C	
Point/intervalle de fusion	: > 30 °C	
Propriétés explosives	: Inconnu.	Ne contient pas des agents explosives.
Limites d'explosion (% dans l'air)	: Inconnu.	
Propriété d'oxydation	: Non applicable.	Ne contient pas des agents oxydants.
Décomposition thermique	: Non applicable.	
Viscosité (20°C)	: Non applicable.	Solide.
Pression de vapeur (20°C)	: Très faible.	Solide.
Densité de vapeur (20°C)	: > 1	(air = 1)
Masse volumique (20°C)	: Inconnu.	
Taux d'évaporation	: Très faible. Solide.	

9.2. Autres informations

Autres informations : Impertinent.

SECTION 10 STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité

Réactivité : Voir sous-rubriques ci-dessous.

10.2. Stabilité chimique

Stabilité : Stable sous des conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Réactivité : Pas d'autres réactions dangereuses connues.

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter : Voir la rubrique 7.

10.5. Matières incompatibles

Matières à éviter : Conserver à l'écart des substances oxydantes.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux : Inconnu.

SECTION 11 INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Le produit dans son état actuel n'a pas été soumis à des tests toxicologiques.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon règlement (UE) No 2015/830

Inhalation

- Toxicité aiguë : CL50 calculé: > 10 mg/l. Ingrédients de toxicité inconnue: 96 %. ATE: > 5 mg/l. Non classifié à cause d'un manque de données.
- Corrosion/irritation : Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Sensibilisation : Ne contient pas des substances classées comme allergène respiratoire. Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Cancérogénicité : Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Mutagénicité : Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Contact cutané

- Toxicité aiguë : DL50 calculé: > 3894 mg/kg.bw. Ingrédients de toxicité inconnue: < 1 %. ATE: > 2000 mg/kg.bw. Faible toxicité. Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Corrosion/irritation : Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Sensibilisation : Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau. Peut produire une réaction allergique.
- Mutagénicité : Ne contient pas de substances mutagènes. Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Contact oculaire

- Corrosion/irritation : Irritation légère possible. Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Ingestion

- Toxicité aiguë : DL50 calculé: > 4552 mg/kg.bw. Ingrédients de toxicité inconnue: < 1 %. ATE: > 2000 mg/kg.bw. Faible toxicité. Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Aspiration : Non susceptible de présenter un danger par aspiration. Contient une substance/des substances avec un risque d'aspiration. Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Corrosion/irritation : Peut provoquer nausées, maux de ventre, vomissement et diarrhées.
- Cancérogénicité : Estimé non cancérogène. Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Mutagénicité : Ne contient pas de substances mutagènes. Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Toxicité pour la reproduction : Développement: Non susceptible d'être toxique pour la reproduction. Développement: Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Fertilité: Non susceptible d'être toxique pour la reproduction. Fertilité: Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Informations toxicologiques:

Nom chimique	Attribut		Méthode	Animaux d'expérience	
1-(1,2,3,4,5,6,7,8-Octahydro-2,3,8,8-tétraméthyl-2-naphtyl)éthan-1-one	Irritation de la peau	Non-irritant	-----	Lapin	
	Sensibilisation cutanée	6825 ug/cm2	OECD 429	Souris	
	DL50 (orale)	> 5000 mg/kg bw	-----	Rat	
	DL50 (dermale)	> 5000 mg/kg bw	-----	Rat	
	Mutagénicité	Non mutagène	OECD 471	-----	
	NOAEL (développement, orale)	480 mg/kg bw/d	OECD 414	Rat	
	Salicylate de benzyle	DL50 (orale)	2227 mg/kg bw	-----	Rat
		Sensibilisation cutanée	725 ug/cm2	OECD 429	Souris
		Irritation de la peau	Non-irritant	-----	Lapin
		NOAEL (orale) - estimation	> 360 mg/kg bw/d	Read across	Rat

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon règlement (UE) No 2015/830

Linalol	Mutagénicité	Négatif	OECD 471	Salmonella typhimurium	
	NOAEL (fertilité) - estimation	180 mg/kg.d	Read across	Rat	
	NOAEL (développement) - estimation	> 360 mg/kg.d	Read across	Rat	
	Irritation des yeux	Modérément irritant	----	Lapin	
	NOAEL (développement, orale)	365 mg/kg bw/d	----	Rat	
	Irritation des yeux	Non-irritant	OECD 405	Lapin	
	Sensibilisation cutanée	12650 ug/cm2	OECD 429	Souris	
	Mutagénicité	Négatif	OECD 471	Salmonella typhimurium	
	NOAEL (fertilité, orale)	500 mg/kg bw/d		Rat	
	Irritation de la peau	Irritant	OECD 404	Lapin	
	NOAEL (dermale)	250 mg/kg bw/d	OECD 411	Rat	
	Génotoxicité - in vivo	Non-génotoxique	OECD 475	Souris	
	DL50 (dermale)	5610 mg/kg bw	----	Lapin	
	Irritation de la peau	Légèrement irritant	----	Homme	
	DL50 (orale)	2790 mg/kg bw	----	Rat	
	NOAEL (orale)	117 mg/kg bw/d	----	Rat	
	Acétate de linalyle	CL50 (inhalation) - estimation	> 5000 mg/m3	----	Rat
NOAEL (développement, orale)		> 1000 mg/kg bw/d	OECD 414	Rat	
Génotoxicité - in vivo		Non-génotoxique	OECD 474	Souris	
Génotoxicité - in vitro		Non-génotoxique	OECD 476	Souris	
Mutagénicité		Non mutagène	OECD 471	Salmonella typhimurium	
NOAEL (dermale)		250 mg/kg bw/d	OECD 411	Rat	
NOAEL (orale)		160 mg/kg bw/d	OECD 407	Rat	
Irritation des yeux		Irritant	OECD 405	Lapin	
Irritation de la peau		Irritant	OECD 404	Lapin	
Irritation de la peau		Non-irritant	----	Homme	
CL50 (inhalation)		> 2740 mg/m3	----	Souris	
Sensibilisation cutanée		Sensibilisant.	OECD 429	Souris	
DL50 (orale)		13934 mg/kg bw	----	Rat	
DL50 (dermale)		1000 mg/kg bw/d	OECD 414	Rat	
DL50 (orale)		> 5000 mg/kg bw	OECD 402	Rat	
NOAEL (orale)		2700 mg/kg bw	OECD 401	Rat	
NOAEL (orale)		500 mg/kg bw/d	OECD 408	Rat	
NOEL (cancérogénicité, orale)	250 mg/kg bw/d	OECD 453	Rat		
Pipéronal	Génotoxicité - in vitro	Non-génotoxique	OECD 473	Chinese Hamster	
	Génotoxicité - in vivo	Non-génotoxique	OECD 478	Souris	
	Irritation de la peau	Faiblement irritant	----	Cobaye	
	Irritation des yeux	Non-irritant	OECD 405	Lapin	
	NOAEL (fertilité, orale)	250 mg/kg bw/d	OECD 478	Rat	
	Sensibilisation cutanée	Sensibilisant.		Cobaye	
	NOAEL (développement, orale)	250 mg/kg bw/d	OECD 421	Rat	
	(Ethoxyméthoxy)cyclododécane	Mutagénicité	Négatif	OECD 471	Salmonella typhimurium
		DL50 (orale)	> 5000 mg/kg bw	OECD 401	Rat
		DL50 (dermale)	> 5000 mg/kg bw	OECD 402	Lapin
		Mutagénicité	Négatif	OECD 471	Salmonella typhimurium
		Génotoxicité - in vitro	Non-génotoxique	OECD 476	Chinese Hamster
		Irritation de la peau	Irritant	OECD 404	Lapin
		Irritation des yeux	Non-irritant	OECD 405	Lapin

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon règlement (UE) No 2015/830

Isoeugénol	NOAEL (orale)	1000 mg/kg bw/d	OECD 422	Rat
	NOAEL (développement, orale)	1000 mg/kg bw/d	OECD 422	Rat
	NOAEL (fertilité, orale)	1000 mg/kg bw/d	OECD 422	Rat
	Sensibilisation cutanée	Sensibilisant.	OECD 429	Souris
	DL50 (dermale) - estimation	1912 mg/kg bw		
	CL50 (inhalation) - estimation	1500 mg/m3		
	DL50 (orale)	1560 mg/kg bw	----	Rat
	Mutagénicité	Négatif	----	Salmonella typhimurium
	NOEL (cancérogénicité, orale)	Non-cancérogène	----	Rat
	Irritation de la peau	Fortement irritant		Lapin
	Irritation de la peau	Modérément irritant	----	Homme
Sensibilisation cutanée	498 ug/cm2	OECD 429	Souris	

SECTION 12 INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1. Toxicité

Le produit dans son état actuel n'a pas été soumis à des tests écotoxicologiques.

Ecotoxicité : Nocif pour les organismes aquatiques. CL50 calculée (poisson): 24 mg/l. CE50 calculée (daphnia): 12 mg/l. Contient 5 % de composants dont la toxicité pour le milieu aquatique est inconnue.

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité : Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulation : Contient des substances bio-accumulatives.

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité : Le produit renversé est peu probable de pénétrer dans le sol et dans les eaux de surface.

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

PBT/vPvB évaluation : Ne contient pas des substances PBT ou vPvB, dans des concentrations plus hautes que 0,1%.

12.6. Autres effets néfastes

Autres informations : Non applicable.

Informations écologiques:

Nom chimique	Attribut		Méthode	Animaux d'expérience
1-(1,2,3,4,5,6,7,8-Octahydro-2,3,8,8-tétraméthyl-2-naphtyl)éthan-1-one	CL50 (poisson)	1,3 mg/l	OECD 203	----
	CE50 (puce d'eau)	1,38 mg/l	OECD 202	----
	Cl50 (algues)	> 2,6 mg/l	OECD 201	----
	Log P(oe)	5,23		
1,3,4,6,7,8-Hexahydro-4,6,6,7,8,8-hexaméthylindéno[5,6-c]pyrane	FBC	600		
	CL50 (poisson)	1,36 mg/l	OECD 204	Lepomis macrochirus
	CE50 (puce d'eau)	0,47 mg/l	----	----
	Cl50 (algues)	> 0,85 mg/l	OECD 201	Pseudokirchnerella subcapitata

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon règlement (UE) No 2015/830

masse de réaction de: (E)-oxacyclohexadéc-12-én-2-one; (E)-oxacyclohexadéc-13-én-2-one [3R-(3.alpha.,3a.beta.,7.beta.,8a.alpha.)-2,3,6,7,8a-hexahydro-3,6,8,8-tétraméthyl-1H-3a,7-méthanoazulène	Biodégradation ultime aérobie (%)	2 %	OECD 301 B	
	NOEC (puce d'eau) - chronique	0,111 mg/l.d	OECD 202	Daphnia magna
	NOEC (poisson)	0,068 mg/l.d	OECD 210	Pimephales promelas
	Log P(oe)	5,9		
	FBC	1584		
	CL50 (poisson)	2,0 mg/l	OECD 203	Oncorhynchus mykiss
	CE50 (puce d'eau)	0,48 mg/l	OECD 202	Daphnia magna
	NOEC (poisson)	0,52 mg/l	OECD 203	Oncorhynchus mykiss
	Log P(oe)	5,02		
	CL50 (poisson) - estimation	0,055 mg/l	-----	-----
CE50 (puce d'eau) - estimation	> 0,01 mg/l			
Log P(oe)	6,38			

SECTION 13 CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1. Méthodes de traitement des déchets

- Résidus de produit : Ne pas éliminer le récipient vide avec les déchets produits par les ménages. Les emballages peuvent être recyclés ou réutilisés. Les restes de ce produit dans un récipient non vidé sont considérés comme des déchets dangereux.
- Avertissements supplémentaires : Aucun.
- Evacuation des eaux usées : Éviter de rejet dans l'environnement des eaux usées provenant du nettoyage des citernes.
- Catalogue des Déchets Européen : Éliminer des déchets dangereux conforme à la directive 91/689/CEE, sous l'attribution d'une code de déchets conforme à la décision 2000/532/CE, dans un centre officiel de collecte des déchets dangereux.
- Codes OMoD : 20 01 97 S
- Législation locale : L'élimination des déchets doit être conforme aux lois et réglementations régionales, nationales et locales en vigueur. La réglementation locale peut être plus sévère que les exigences régionales ou nationales et doit être observée. La Suisse: Placer les boîtes complètement vides avec les déchets urbains. Si la boîte n'est pas complètement vide, la rendre au point de vente ou la déposer dans une borne de collecte de déchets spéciaux.

SECTION 14 INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14.1. Numéro ONU

UN Numéro : Aucun.

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Nom d'expédition : Non régularisé.

14.3/14.4/14.5. Classe(s) de danger pour le transport/Groupe d'emballage/Dangers pour l'environnement

ADR/RID/ADN (route/chemin de fer/voies de navigation intérieures)

Classé : Le produit n'est pas classé dans l' ADR/RID/ADN.

IMDG (Mer)

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon règlement (UE) No 2015/830

Classé : Le produit n'est pas classé dans l' IMDG.
Polluant marin : Non

IATA (Air)
Classé : Le produit n'est pas classé dans l' IATA.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Autres informations : Des variantes spécifiques nationales peuvent s'appliquer.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Marpol : Pas prévu pour le transport en vrac de cargaisons selon les instruments de l'Organisation maritime internationale (OMI). Liquides conditionnés ne sont pas considérés en vrac.

SECTION 15 INFORMATIONS RELATIVES A LA RÉGLEMENTATION

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Régulations CE : Règlement (UE) No 2015/830 (REACH), Règlement (CE) no 1272/2008 (CLP) et autres réglementations en vigueur.

Décret n° 2014-285 du 3 mars 2014 modifiant la nomenclature des installations classées, prise en compte des dispositions de la directive 2012/18/UE dite Seveso 3. ICPE No:

ICPE No : Non applicable. Non classifié selon le Décret n° 2014-285.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Évaluation de la sécurité chimique : Non applicable.

SECTION 16 AUTRES INFORMATIONS

16.1. Autres informations

Cette fiche de données de sécurité est conforme à la Règlement (UE) No 2015/830 datée du 28 mai 2015 et est précis au meilleur de notre connaissance et à l'expérience à la date de remise spécifiée. L'utilisateur a l'obligation d'utiliser ce produit en toute sécurité et conformément à toutes lois et tous règlements applicables à l'usage du produit. Cette fiche de données de sécurité complètent les informations techniques mais ne les remplacent pas et n'offrent pas de garantie pour les propriétés de ce produit.

Avertissement de danger aux utilisateurs si le produit est utilisé non conformément à l'usage pour lequel il à été développé.

Les informations modifiées ou rénovées par rapport à la publication précédente ont été marquées d'un astérisque (*).

Liste des abréviations et acronymes susceptibles d'être utilisés dans cette fiche de données de sécurité:

ADR : Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route
ATE : Estimation de la toxicité aiguë
CLP : Classification, étiquetage et emballage
CMR : Cancérogène, Mutagène ou toxiques pour la Reproduction
CEE : Communauté économique européenne
GHS : Système général harmonisé pour la classification et l'étiquetage des produits chimiques
IATA : Association internationale du transport aérien
Recueil IBC : Recueil international de règles relatives à la construction et à l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac
ICPE : Installations Classées pour la Protection de l'Environnement
IMDG : Code maritime international des marchandises dangereuses
DL50/CL50 : Dose/Concentration Létale, causant la mort de 50 % d'une population
MAC : La valeur limite d'exposition

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon règlement (UE) No 2015/830

MARPOL	: Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires
NO(A)EL	: Dose sans effet (adversible) observable
OECD	: Organisation de coopération et de développement économiques
PBT	: Persistant, bioaccumulable et toxique
PC	: Catégorie de produits chimiques
PT	: Type de produit
REACH	: Enregistrement, évaluation et autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances
RID	: Règlement concernant le transport International ferroviaire des marchandises Dangereuses
STP	: Installation de traitement des eaux usées
SU	: Secteur d'utilisation
VME/VLE	: Valeur Moyenne d'Exposition/ Valeur Limite d'Exposition
ONU	: Organisation des Nations Unies
COV	: Composés organiques volatils
vPvB	: Très persistant et très bioaccumulable

Des principales données utilisées pour l'établissement de la fiche de données de sécurité citées proviennent, sans s'y limiter, d'une ou plusieurs sources d'informations par exemple, les données toxicologiques des fournisseurs de matériel, les bases de données CONCAWE, IFRA, CESIO, le règlement CE 1272/2008, etc.

Procédure employée pour appliquer la classification selon le Règlement (CE) n° 1272/2008:

Skin Sens. 1/1A/1B	: Méthode de calcul.
Aquatic Chronic 3	: Méthode de calcul.

Explication des classes de danger de la rubrique 3:

Acute Tox. 4	: Toxicité aiguë, catégorie 4.
Skin Irrit. 2	: Irritation cutanée, catégorie 2.
Eye Irrit. 2	: Irritation oculaire, catégorie 2.
Skin Sens. 1/1A/1B	: Sensibilisation cutanée, catégorie 1/1A/1B.
STOT SE 3	: Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, catégorie 3.
Asp. Tox. 1	: Danger par aspiration, catégorie 1.
Aquatic Chronic 1	: Danger pour le milieu aquatique, chronic catégorie 1.
Aquatic Chronic 2	: Danger pour le milieu aquatique, chronic catégorie 2.
Aquatic Chronic 3	: Danger pour le milieu aquatique, chronic catégorie 3.
Aquatic Acute 1	: Danger pour le milieu aquatique acute, catégorie 1.

Explication des phrases H de la rubrique 3 :

H302	Nocif en cas d'ingestion.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H312	Nocif par contact cutané.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H332	Nocif par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, avec des effets à long terme.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, avec des effets à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, avec des effets à long terme.

Des conseils relatifs à toute formation appropriée destinée aux travailleurs: aucun.

Fin de la fiche de données de sécurité.